

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019380-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-10-6

Séance du vendredi 14 septembre  
2018

### MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2018 : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA)

**Présidence de :** M. Rémy WITH

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU le Règlement Financier du Département,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa séance du 6 juillet 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 23 806 € pour les 9 projets CTSA, telles que détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- ❖ Autorise leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- ❖ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes, soit 23 806 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574. |

La Présidente



**Brigitte KLINKERT**

M. Couchot, Mmes Dietrich, Schmidiger, Lutembacher ne participent pas au débat, ni au vote en leur qualité de Présidents du CTSA.

Adopté à l'unanimité